

Réunion d'information

Mise en place du prélèvement à
la source



ASB CONSEIL

Les principaux points relatifs au P.A.S

Sommaire

- I. Les grands principes du prélèvement à la source
- II. L'année de transition « année blanche 2018 »
- III. Le rôle de collecteur de l'employeur
- IV. Vos questions / Nos réponses



ASB CONSEIL

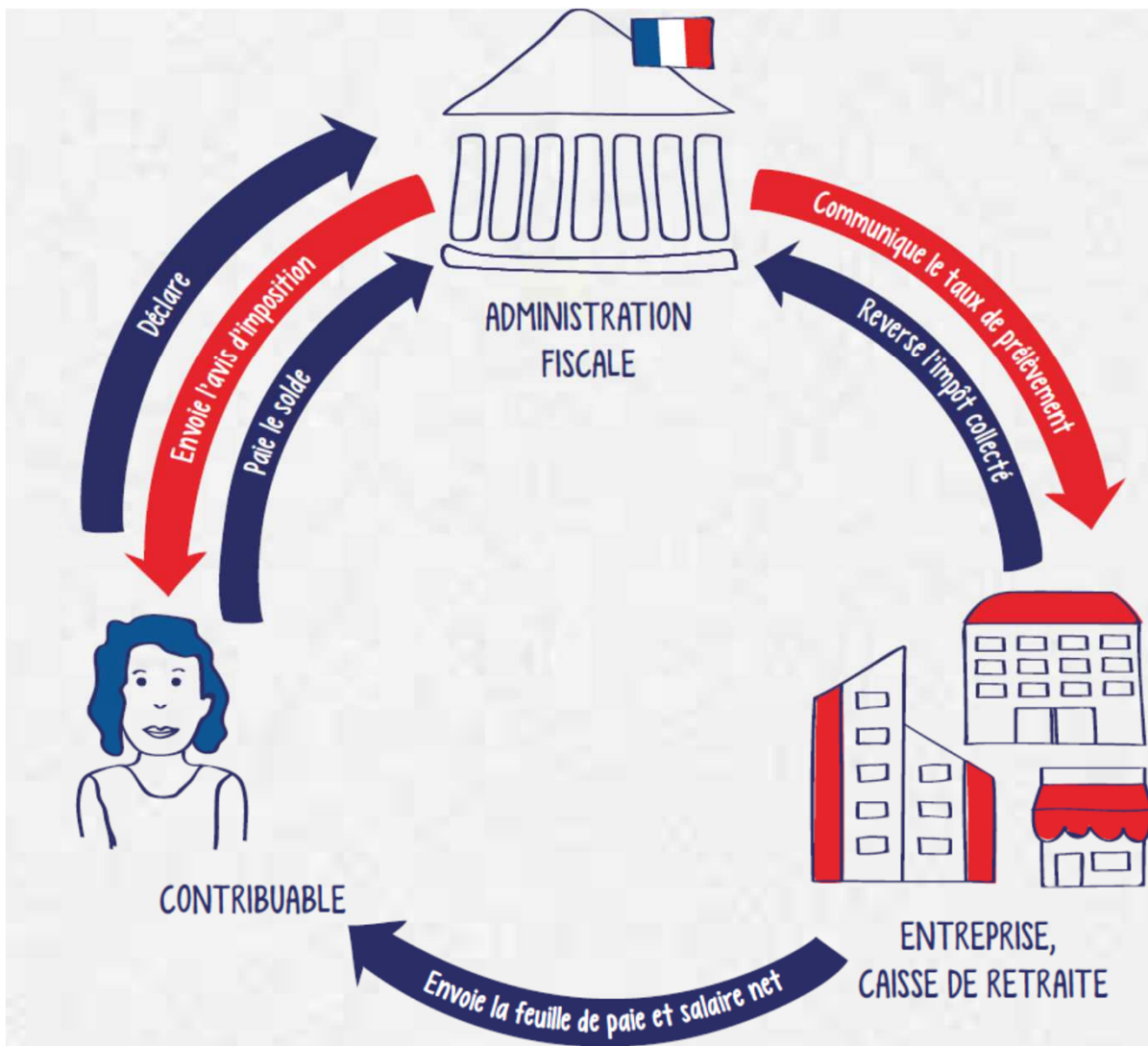
I. Les grands principes du prélèvement à la source

- A. Le mécanisme du P.A.S
- B. Les revenus inclus et exclus
- C. Le taux de prélèvement
- D. Les grandes étapes pour le contribuable



ASB CONSEIL

A. Le mécanisme du P.A.S



B. Les revenus inclus et exclus du P.A.S

Revenus dans le champ du prélèvement à la source		Revenu hors du champ du prélèvement à la source
Retenue à la source	Acompte contemporain	
Salaires (via le bulletin de salaire)	Rémunérations des gérants majoritaires	Plus-values immobilières (PVI)
Pensions de retraite	Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) Bénéfices non commerciaux (BNC)	Plus-values mobilières (PVM)
Indemnités journalières de sécurité sociale, allocations chômage	Bénéfices agricoles (BA)	Revenus de capitaux mobiliers (RCM) (notamment les dividendes)
Indemnités versées lors de la rupture du contrat de travail (pour leur part imposable)	Revenus fonciers (RF)	Stock-options, attributions d'actions gratuites (AGA), carried interest, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)
Participation, intéressement	Rentes viagères à titre onéreux (RVTO)	Indemnités pour préjudice moral supérieures à un million d'euros
Rentes viagères à titre gratuit	Par exception, pensions alimentaires, salaires et pensions versés par des débiteurs établis à l'étranger	Revenus de non-résidents soumis à une retenue à la source et revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt

B. Les revenus inclus et exclus du P.A.S

Les revenus de capitaux mobiliers

		SAS	SARL
Rémunération du dirigeant		Régime fiscal des salariés (traitements et salaires)	
Dividendes aux associés	Niveau social	Prélèvements sociaux 17,2 %	<p>A hauteur de 10% x (quote-part du capital + moyenne mensuelle compte courant d'associé) : Prélèvements sociaux 17,2%</p> <p>Au-delà de 10% : Cotisation RSI (entre 30 et 50%)</p>
	Niveau fiscal	<p>1/ Prélèvement Forfaitaire Unique (Flat Tax) : Impôt sur le Revenu 12,8% (à la source, sur dividendes brut, sans abattement, non-libératoire)</p> <p>OU</p> <p>2/ Sur option : Ancien Régime Dividende brut - abattement 40% : IR TMI (revenus de capitaux mobiliers, flat Tax (12,8%) = acompte)</p>	<p>1/ Prélèvement Forfaitaire Unique (Flat Tax) : Impôt sur le Revenu 12,8% (à la source, sur dividendes brut, sans abattement, non-libératoire)</p> <p>OU</p> <p>2/ Sur option : Ancien Régime Dividende brut - abattement 40% : IR TMI (revenus de capitaux mobiliers, flat Tax (12,8%) = acompte)</p>

C. Le taux de prélèvement à la source

3 options possibles s'offrent au contribuable salarié :

- **Le taux personnalisé** : un taux unique pour le couple
- **Le taux individuel** : un taux individuel pour les personnes mariés ou pacsés calculé en fonction des revenus de chacun
- **Le taux neutre** : souhait du contribuable de ne pas communiquer le taux du foyer à l'employeur, qui devra utiliser les taux par défaut en fonction du salaire

Pour les non salariés : choix de la périodicité du prélèvement

D. Les grandes étapes pour le contribuable

Juin 2018

Déclaration impôt sur les revenus de 2017 et connaissance du taux de PAS pour 2019

15/09/2018

Fin de l'exercice des options pour l'application au 01/01/2019

01/01/2019

Mise en place du PAS pour les revenus 2019

2018

2019

Mi-juillet 2018

Possibilité de modifier les options du PAS (elles seront modifiables à tout moment avec un délai de 2 à 3 mois)

Octobre 2018

Paiement du solde de l'impôt sur les revenus 2017

Janvier 2019

Perception d'un acompte de 60 % sur les réductions et crédits d'impôts de 2017

ASB CONSEIL

D. Les grandes étapes pour le contribuable

Mai / Juin 2019

Déclaration des revenus 2018 :

- Prise en compte des réductions et crédits d'impôts
- Prise en compte des revenus exceptionnels

2019

Septembre 2019

Régularisation de l'impôt sur les revenus 2018

Mai / Juin 2020

Déclarations des revenus 2019

2020

Eté 2020

Remboursement du trop payé ou complément à l'impôt sur les revenus de 2019

ASB CONSEIL

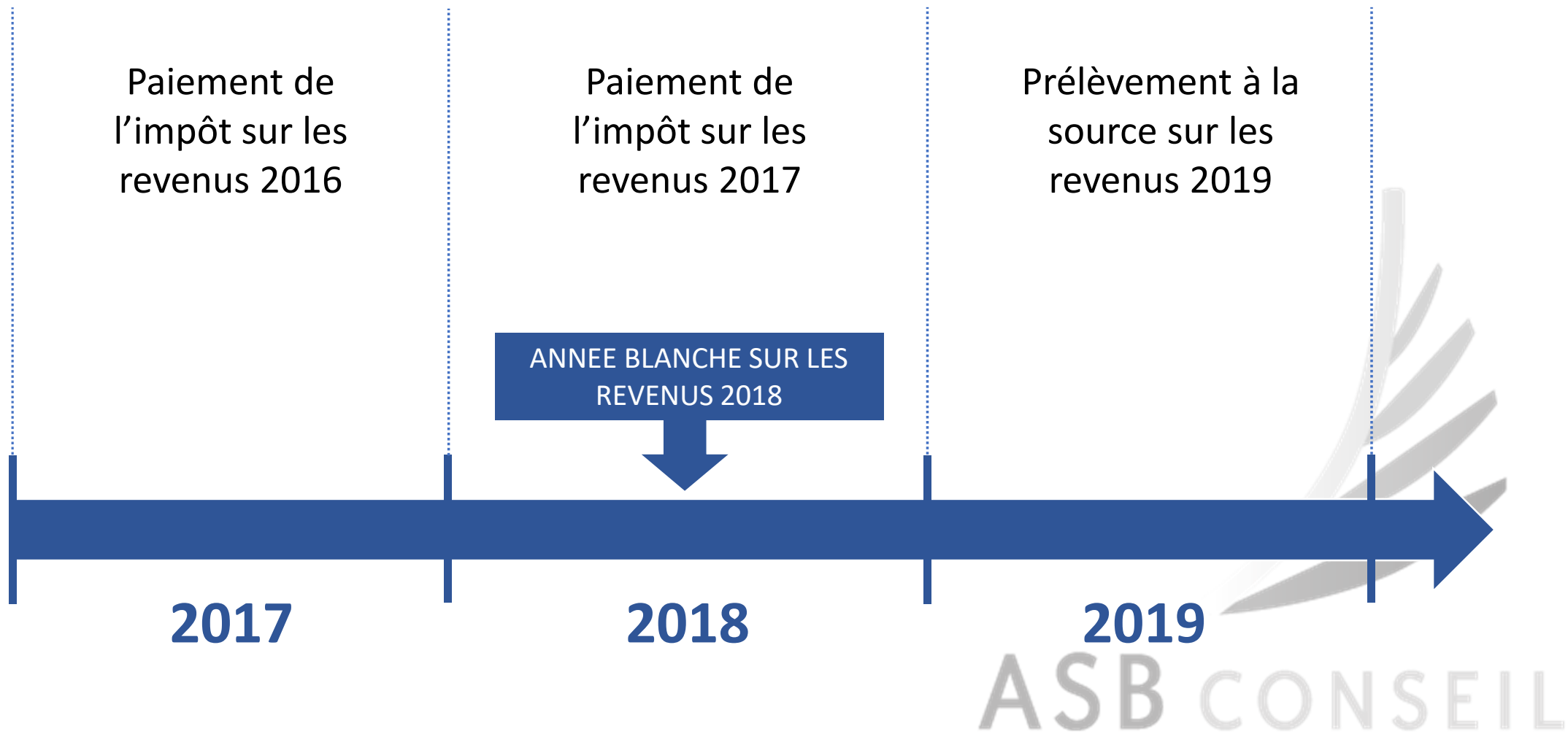
II. L'année de transition

- A. Principe : pas de double prélèvement de trésorerie
- B. Octroi d'un nouveau crédit d'impôt



ASB CONSEIL

A. Principe : pas de double prélèvement



A. Principe : pas de double prélèvement

Mécanisme de l'année blanche

Distinction entre 3 catégories de revenus:

- Revenus réguliers 2018 ou non exceptionnels rentrant dans le champ d'application du PAS
- Revenus exceptionnels dans le champ d'application du PAS
- Revenus hors champ d'application du PAS



ASB CONSEIL

A. Principe : pas de double prélèvement

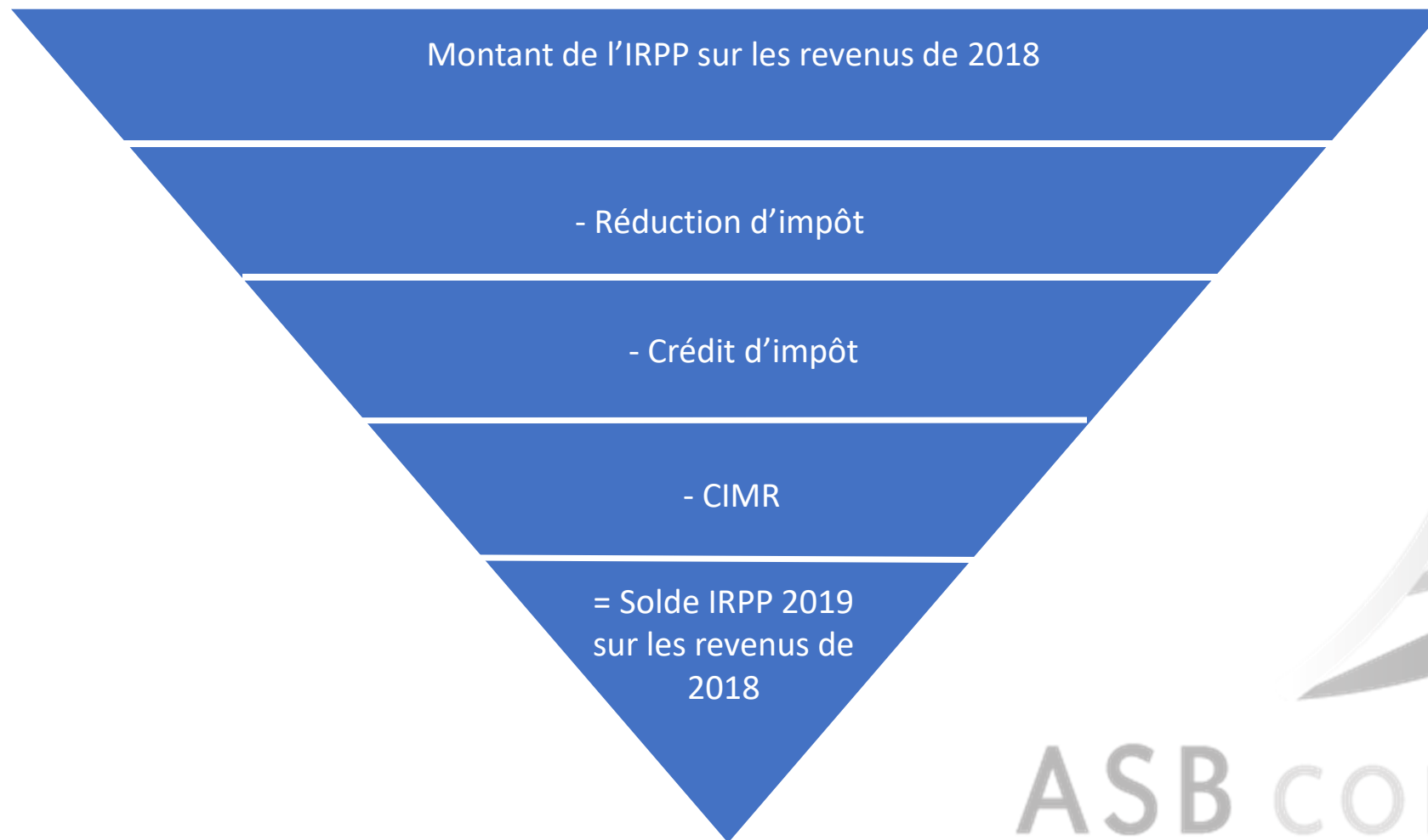
Annulation de l'impôt dû sur les revenus non exceptionnels 2018

Revenus dans le champ du prélèvement à la source		Revenu hors du champ du prélèvement à la source
Revenus réguliers, non exceptionnel	Revenus exceptionnels	
Pas d'imposition	Imposition	Imposition

B. Octroi d'un nouveau crédit d'impôt

Crédit d'impôt modernisation du recouvrement (CIMR) : crédit d'impôt exceptionnel pour l'année blanche, qui va neutraliser l'imposition des revenus courants de l'année 2018

B. Octroi d'un nouveau crédit d'impôt et maintien des réductions et crédits d'impôt



III. Le rôle de collecteur de l'employeur

- A. Zoom sur obligation de confidentialité
- B. L'employeur dans le PAS
- C. En pratique, ce qu'ASB CONSEIL va faire...
... Mais l'administration reste le seul interlocuteur du salarié



ASB CONSEIL

A. Zoom sur obligation de confidentialité

- L'administration transmet le taux de prélèvement à la source mais celui-ci ne révèle aucune information spécifique puisqu'il peut recouvrir des situations très variées
- Le contribuable ne transmet aucune information à son employeur
- Sanction = 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende (Art. 226-13 du Code pénal)

A. Zoom sur obligation de confidentialité

Exemple : 7% peut être le taux d'un ...



Célibataire

- Salaire net mensuel = 2025€



Divorce ...

Divorcé

- Salaire net mensuel = 2025€
- Revenu fonciers mensuel = 500€
- Pension alim. mensuelle = 500€



Couple avec enfant

- Salaire net mensuel = 2025€
et 3000€

B. L'employeur dans le PAS

Reçoit le taux du
prélèvement transmis
par l'administration

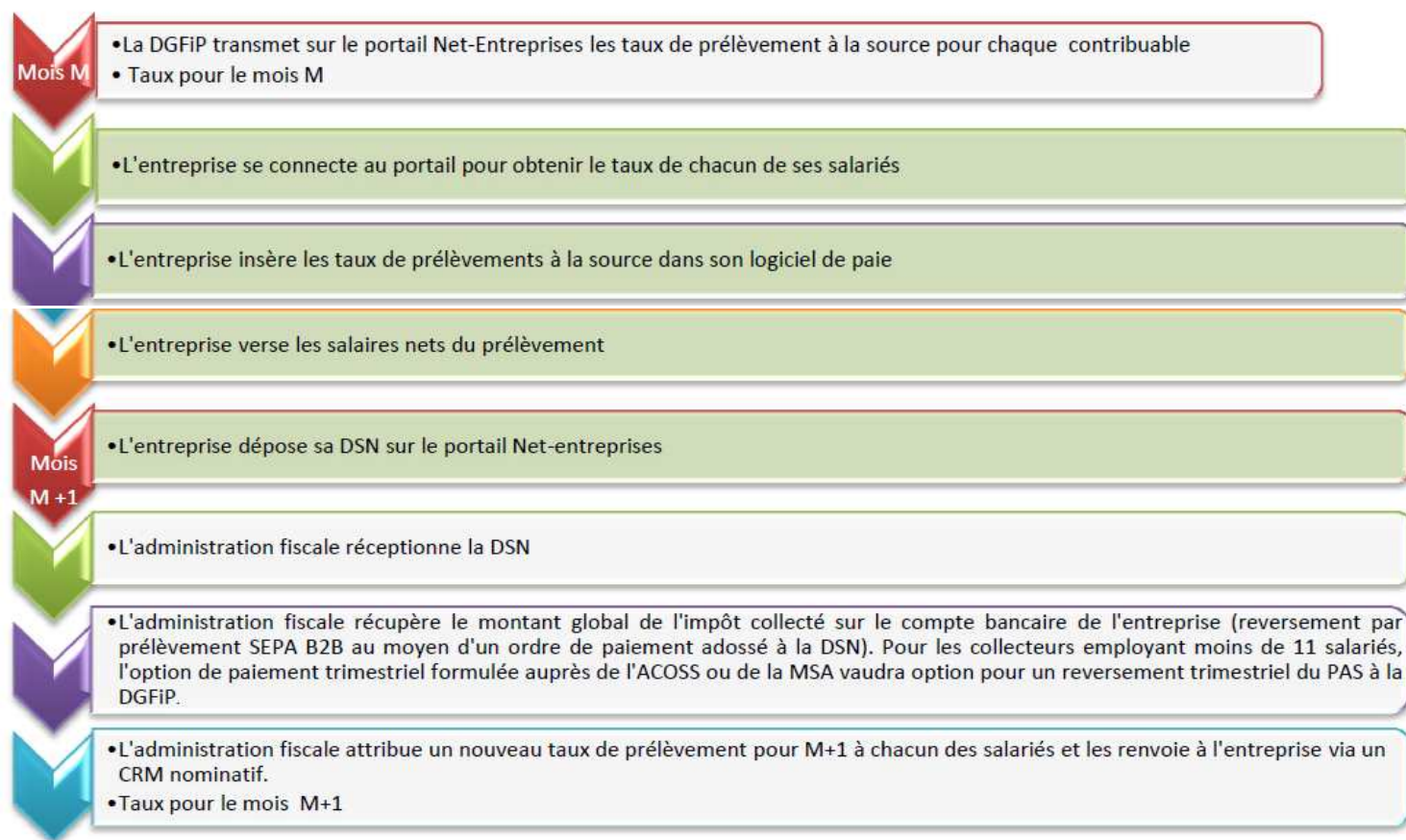
Reverse l'impôt à la
DGFIP (le 15 du
mois suivant)

Applique le taux du
PAS sur le bulletin
du salarié



ASB CONSEIL

B. L'employeur dans le PAS



C. En pratique, ce qu'ASB CONSEIL va faire...



1. Reçoit le
taux du PAS

- Comment ?
→ via le portail de
dépôt des
déclarations
sociales
- Quand?
→ vers le 20 du
mois suivant



ASB CONSEIL

C. En pratique, ce qu'ASB CONSEIL va faire...

1. Problématiques liées au taux du PAS

Que faire en l'absence de transmission du taux ?

- Application du dernier taux connu si celui-ci est toujours valable (durée de validité de 2 mois)
- A défaut, application du taux neutre

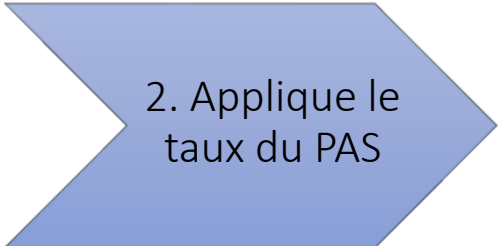
Que faire en cas de nouvelle embauche? Application du taux neutre

Que faire en cas de contrat court de moins de 2 mois ?

- Application du taux neutre abattu de 50%
- Sauf si l'employeur dispose du taux individuel

Et les stagiaires et apprentis ? Ils ont une partie de leur rémunération qui n'est pas imposable. Mais s'ils franchissent cette fraction, ils devront être soumis aux mêmes règles

C. En pratique, ce qu'ASB CONSEIL va faire...



2. Applique le
taux du PAS

- Comment?
→ en calculant le net imposable de chaque salarié tous les mois
- Quand?
→ tous les mois sur chaque bulletin



ASB CONSEIL

C. En pratique, ce qu'ASB CONSEIL va faire...

2. Problématiques liées à l'application

Que faire en cas d'absence maladie, AT, maternité... ?

- Le PAS s'applique à l'ensemble des indemnités journalières qu'ils s'agissent des indemnités CPAM ou des indemnités complémentaires.
- C'est à l'organisme qui verse les revenus (CPAM...) de procéder au prélèvement.
- Mais, en cas de subrogation, c'est à l'employeur de réaliser le prélèvement (dans la limite de 60 jours en cas de maladie)

Que faire en cas de saisie sur salaire ?

- Les barèmes de la quotité saisissable seront modifiés afin de prendre en compte le salaire net après retenue fiscale

Que faire en cas de multi-employeur ? Le taux est identique pour tous les employeurs

C. En pratique, ce qu'ASB CONSEIL va faire...



3. Reverse l'impôt

- Comment?
→ via un télépaiement par dépôt de la DSN (comme les charges)
- Quand?
→ tous les mois le 15 du mois suivant



ASB CONSEIL

C. En pratique, ce qu'ASB CONSEIL va faire...

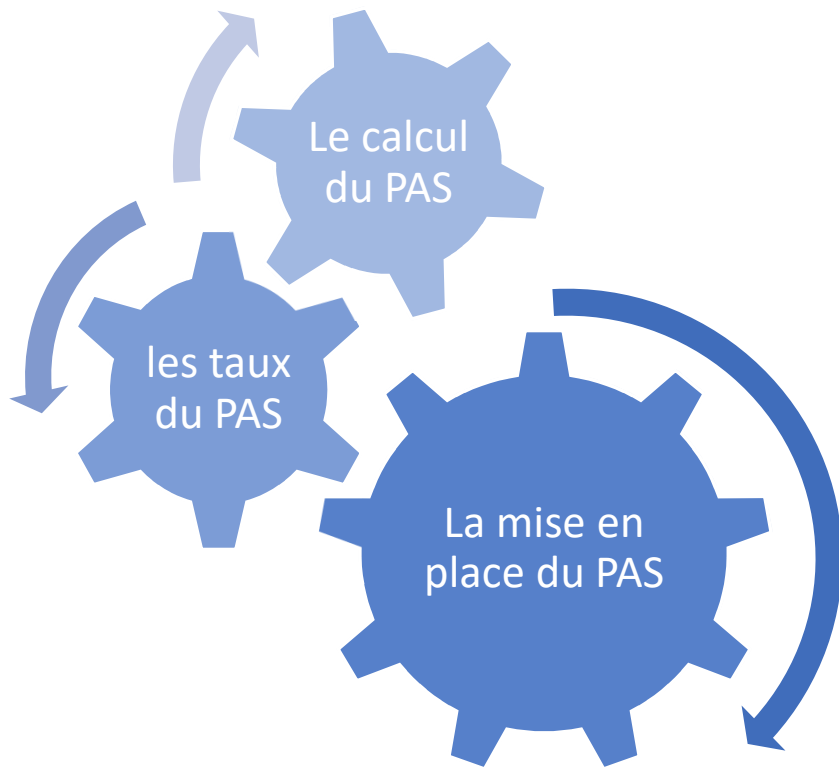
3. Problématiques liées au versement

Que faire en cas de difficulté ?

- Si l'employeur a collecté l'impôt mais qu'il ne le reverse pas = sanctions ci-dessous
- Si l'employeur n'a pas collecté l'impôt, le salarié reste redevable mais sanction dessous
- En cas de procédure collective, le situation est identique. S'agissant de l'AGS (fond de garantie), celui-ci a été adapté afin de couvrir les sommes et créances liées à la retenue à la source

Situation	Retenue à la source non effectuée et non déclarée		Retenue à la source effectuée non déclarée et non reversée = rétention pas dissimulation	Retenue à la source déclarée et non reversée = absence ou retard de versement
	Défaut/retard de déclaration	Erreur dans la déclaration		
Taux de bonne foi	10% du PAS non déclaré avec un forfait minimum de 250€/déclaration	5% du PAS erroné ou omi avec un forfait minimum de 250€/déclaration	Taux majoré (80%)	5% du PAS non versé

... Mais l'administration est le seul interlocuteur



Via le service téléphonique dédié au PAS

0 811 368 368

Impôt.gouv.fr

"Kit du contribuable salarié"

Espace particulier = gérer mon
prélèvement à la source

ASB CONSEIL

IV. Vos questions / Nos réponses

Quelle est la différence entre le taux choisi par le salarié et celui transmis par l'administration fiscale ?

Le salarié doit choisir entre le taux personnalisé, le taux individuel et le taux neutre. Il le fait sur son compte **impot.gouv.fr**.

Il peut également à tout moment signaler un changement impliquant un recalcul du taux du PAS.

C'est ce taux choisi par le salarié ou le nouveau taux en cas de changement, qui sera transmis à l'employeur par l'administration fiscale mais la transmission n'est pas immédiate, il peut y avoir un délai de 2-3 mois entre le moment où le salarié choisit son taux (ou un changement dans sa situation qui implique un recalcul du taux) et le moment où l'information est transmise à l'employeur

Quel est le taux le plus avantageux ?

Il n'y a pas de taux plus avantageux.

Entre le taux personnalisé et le taux individuel, il s'agit juste d'une répartition différente entre les personnes du foyer fiscal mais le montant de l'impôt prélevé est le même.

Dans tous les cas, il faudra faire une déclaration d'impôt sur le revenu en N+1 qui déterminera un montant d'impôt définitif à payer duquel sera retranché l'impôt déjà payé avec le PAS, ce qui entraînera un solde à payer ou à rembourser.

Qui calcule le taux neutre ?

Ce taux neutre est issu d'une grille fournie par l'administration fiscale. Cette grille de taux est votée en loi de finances. Ce barème correspond au revenu d'un célibataire sans enfant.

Quel est le taux par défaut ?

Le taux par défaut est le taux personnalisé donc celui calculé par rapport aux revenus du foyer (le même taux pour les membres du foyer).

Y-a-t-il un taux différent pour le taux du foyer fiscal quand on est marié ou pacsé ?

Que vous soyez mariés ou pacsés, à partir du moment où vous déposez une déclaration commune, le taux calculé est le même : il est calculé en fonction des revenus déclarés sur la déclaration de revenus,

Comment cela se passe pour les nouveaux salariés, les travailleurs détachés et ceux n'ayant pas de numéro de sécurité sociale ?

Si l'administration fiscale n'a pas pu transmettre le taux de prélèvement à l'employeur (par exemple, pour une personne qui commence à travailler), c'est le taux neutre qui s'applique jusqu'à ce que le taux personnalisé du contribuable soit transmis à l'entreprise par l'administration fiscale.

Est-ce qu'une seule personne du foyer fiscal peut assumer seule le PAS ?

Non chaque membre du foyer fiscal aura un prélèvement soit sur son bulletin de salaire soit sur son compte bancaire.

Comment sont payés les impôts relatifs aux revenus fonciers ?

Ils sont payés par le biais de l'acompte contemporain : un prélèvement mensuel sur le compte bancaire du foyer fiscal connu par l'administration fiscale.

Le montant qui sera prélevé est indiqué sur l'avis d'imposition que vous avez reçu cet été ou début septembre.

Comment cela va se passer pour les gérants / présidents de société ?

Pour les assimilés salariés (présidents de SAS, gérants minoritaires ou égalitaires) donc les personnes ayant un bulletin de salaire, le fonctionnement sera le même que pour les salariés : prélèvement tous les mois de l'impôt en fonction du taux du PAS et reversement de cet impôt par l'entreprise.

Pour les gérants non-salariés (pas de bulletin), le PAS sera prélevé mensuellement sur le compte du contribuable en fonction de l'impôt dû en N-2. Le montant qui sera prélevé à compter du 1er janvier 2019 est indiqué sur l'avis d'imposition reçu cet été ou début septembre.

Comment se passe le remboursement des crédits d'impôts de l'année 2018 ?

Les réductions et crédits d'impôts relatifs à 2018 sont maintenus.

En mai/juin 2019, vous allez indiquer vos réductions et crédits d'impôts relatifs à 2018 sur votre déclaration de revenus.

Les impôts vont calculer l'impôt dû pour 2018 puis ils vont imputer le CIMR et les autres réductions et crédits d'impôts.

De ce calcul ressortira normalement remboursement à recevoir (courant été 2019).et éventuellement un solde à verser (sur le 4ème trimestre 2019) si le contribuable a perçu des revenus exceptionnels ou non compris dans le PAS.

Que faire en cas de variation des revenus pour le PAS ?

Si vos rémunérations varient significativement à la hausse ou la baisse et que cette variation peut avoir un impact sur le calcul du taux, vous pouvez en informer les impôts via votre compte en ligne afin que les impôts recalculent le taux du PAS.

Comment fonctionne le PAS pour les employés à domicile ?

Pour les particuliers employeurs, le PAS sera mis en place à compter de 2020.

Le PAS sera effectué via les sites CESU et Pajemploi comme pour les cotisations sociales actuelles.

Qu'en est-il du paramétrage des logiciels de paie ?

L'administration fiscale a demandé aux éditeurs de logiciel que les taux soient intégrer automatiquement dans les logiciels. A terme ça sera possible, mais pas forcément au 1er janvier 2019 pour tous les logiciels.

La ligne d'appel pour le PAS est-elle surtaxée ?

Lors de la réunion, nous vous avons répondu qu'elle ne l'était pas mais après vérification, il y a effectivement un coût de 0.06 centimes par minute.

Le PAS va-t-il entrainer une augmentation des honoraires d'ASB CONSEIL ?

Malgré le travail supplémentaire que va demander le PAS, le coût du bulletin de salaire n'augmentera pas.

Cependant, une prestation exceptionnelle sera facturée sur le 1^{er} trimestre 2019 afin de pallier aux couts liés à sa mise en place.

Ces questions / réponses ne sont pas exhaustives et ne couvrent pas la totalité des problématiques liées au PAS.
Pour autant, nous vous tiendrons régulièrement informés des évolutions liées à la mise en place de ce nouveau mode de prélèvement de votre impôt sur le revenu.



ASB CONSEIL